

MENSUEL — 3e ANNEE — AVRIL 1960 | N° 16 : 0,50 NF (50 fr.)

LA VOIX DU TRAVAILLEUR ALGERIEN

صوت العامل الجزائري

ORGANE DE LA FEDERATION DE FRANCE DE L'UNION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS ALGERIENS

REDACTION - ADMINISTRATION : 13, rue d'Enghien, Paris (10e) - Tél. : PRO. 15-21, Poste 443-444 — Le gérant : A. BENSID

OU EN EST LE PLAN DE CONSTANTINE ?

LE général de Gaulle, au cours de sa tournée en Algérie, a expliqué aux militaires qu'il voulait une « Algérie algérienne associée à la France ». De nombreux officiers ont répondu que ce n'était pas pour cela qu'ils se battaient. Cette réponse est fort inquiétante pour le respect de la liberté d'expression des populations lors du référendum pour l'autodétermination.

De Gaulle a également déclaré que les opérations militaires seraient poursuivies jusqu'à la pacification complète et qu'ensuite seulement les populations seraient appelées à choisir entre les trois solutions : intégration, association, sécession. Cela était-il fait pour plaire aux militaires ? D'abord la guerre et ensuite l'armée resterait. « On est là pour longtemps » en ont conclu les militaires.

Cette perspective que la guerre va durer encore longtemps (car le général ou son entourage, ne paraît tenir compte que de l'attitude du seul F. L. N., comme si cette organisation était le seul porte-parole du peuple algérien — ce qui est une erreur grossière) a ralenti l'effort de mise en valeur de l'Algérie, effort déjà freiné par l'incertitude causée en janvier par l'insurrection des ultras d'Alger.

Les maux dont souffre l'Algérie paraissent ainsi s'enraciner. L'espoir né après le 16 septembre s'estompe. La guerre, la faim, la peur et la contrainte vont continuer à peser sur les hommes, les femmes et les enfants de notre pays.

OFFICIEL : 16.000 EMPLOIS AU LIEU DE 85.000

Le Plan de Constantine est repoussé à l'arrière. Il devient une préoccupation secondaire. La délégation générale du gouvernement ne veut pas en convenir. Elle lance des communiqués triomphants. Elle a proclamé que 239 entreprises nouvelles ont été agréées pour s'installer en Algérie. Il n'y en a cependant pas plus de 70 qui ont commencé les travaux préparatoires à leurs futures installations et ceci pour pouvoir bénéficier de l'aide gouvernementale. Au cours de l'année 1959, annonce la délégation générale, 16.141 emplois nouveaux ont été créés. Mais les services officiels prennent bien garde de ne pas rappeler que l'objectif du plan est de 426.000 emplois en cinq ans — chiffre déjà insuffisant car il ne permettrait, s'il était tenu, que de faire face à moins de la moitié des besoins. Il faudrait donc 85.000 emplois nouveaux par an. Sentant qu'elle n'arriverait pas à tenir ce chiffre, la délégation générale a fait savoir que pour la première année, il n'y aurait que 25.000 emplois nouveaux. Ce chiffre n'est pas atteint, même par les statistiques officielles déjà gonflées. On est vraiment très loin du compte, même si on accepte les chiffres exagérés de la délégation générale.

Pour se consoler, les pou-

(Suite en page 3.)

Les revendications dans la métallurgie

LA POSITION DE L'U.S.T.A.

Depuis six mois les discussions paritaires ont repris dans la métallurgie. Quelques accords ont été signés mais les discussions n'ont pas abouti dans les régions métallurgiques les plus importantes. Quelle a été l'attitude des différents syndicats dans ces discussions et que devons-nous en penser, nous autres travailleurs algériens ?

CE QUE SIGNIFIENT LES BAREMES

Nous devons d'abord expliquer à nos camarades ce que signifient réellement les « Barèmes » de salaires existant dans la métallurgie ou dans les autres industries.

Quand un barème fixe comme taux horaire par exemple, 160 fr. pour un manœuvre première catégorie (M. 1), cela signifie seulement que dans la région pour laquelle l'accord est valable aucun M.1 ne pourra être payé en-dessous de ce tarif.

Supposons maintenant qu'un nouvel accord décide d'augmenter de 5 % tous les taux du barème. Le M.1. dans cette région ne pourra plus être payé moins de 168 francs.

S'il était payé auparavant 164 francs, le patron devra lui appliquer non pas une augmentation de 5 % (ce qui porterait à 17 fr. 20) mais porter son nouveau taux à 168 fr.

S'il gagnait déjà plus de 168 fr. de l'heure son salaire ne sera pas modifié.

Or dans certaines régions, comme la région parisienne par exemple, presque tous les travailleurs de la métallurgie sont payés très au-dessus du barème.

QUAND LA C.G.T. DEVIENT « SAGE »

Quand la discussion a commencé dans la région parisienne entre les syndicats et les patrons, ces derniers ont déclaré : « Nous vous offrons une augmentation de 4,6 % sur l'ancien barème. Ce taux de 4,6 % correspond à l'augmentation moyenne des accords signés récemment par la C.G.T.

Car depuis quelque temps la C.G.T. alignant une fois de plus son attitude sur celle du Parti Communiste, voulait se montrer « sage » en prévision du voyage de M. K.

Il était exact que dans beaucoup de régions de province la C.G.T. avait accepté de signer des accords ne comportant qu'une augmentation d'environ 5 % (et parfois moins).

La C.G.T. — Force Ouvrière — avait au contraire donné des directives à ses syndicats pour ne pas signer de tels accords, affirmant que les nouveaux barèmes devaient entraîner des AUGMENTATIONS SUR LES SALAIRES REELS.

C'est pourquoi, F.O. réclamait dans la région parisienne une augmentation d'au moins 13 %.

La délégation C.F.T.C. avait laissé entendre aux patrons qu'il était possible de s'arranger autour de 8 % et la C.G.T. aurait suivi. Mais l'attitude de la délégation F.O. a empêché cet accord.

(Suite en page 3.)

Contre les expériences nucléaires

POUR LA PAIX ET LE PROGRÈS

LE 2e Congrès de l'U. S. T. A. qui s'est tenu à Lille du 28 au 30 novembre 1959 a voté une résolution où il déclare :

« Considérant que les expériences nucléaires font courir un grave danger à toute l'humanité.

» Le 2e Congrès de l'U. S. T. A.

» S'ELEVE contre toutes expériences de ce genre dans n'importe quel pays et au profit de n'importe quel Etat. »

L'U. S. T. A. avait déjà pris position à maintes reprises contre les expériences nucléaires. Cette fois-ci, la terre algérienne a servi de base pour l'expérience de la première bombe atomique française. Très vite, au même moment où la presse nous annonçait l'explosion de la bombe qui a eu lieu à Reggane, le gouvernement français assurait la population algérienne et africaine qu'aucun risque de danger n'existait, que c'était une bombe propre (sic). On nous faisait savoir qu'elle était cinq fois plus puissante que celle qui a fait des dizaines de milliers de victimes à Hiroshima. On sait que jusqu'à présent, des Japonais meurent des suites de la radioactivité de cette bombe qui a éclaté voilà 15 ans.

Les travailleurs de tous les pays sont contre ces essais nucléaires et contre toute construction de ces engins de destruction. L'argent dépensé dans ces expériences nucléaires aurait pu servir à des tâches meilleures, en venant en aide aux pays sous-développés où quotidiennement des dizaines de milliers de personnes meurent de faim ; pour la construction des écoles afin de combattre l'ignorance, l'analphabétisme, source de tant de malheurs, afin que le monde ait des jours meilleurs.

Tout en s'élevant contre toute expérience nucléaire, les travailleurs algériens se rallient à toute la classe ouvrière internationale qui ne cesse de réclamer le désarmement total et la destruction de tous les engins atomiques qui constituent un danger permanent pour l'humanité. Enfin, les grandes puissances, dans l'intérêt de la paix, s'engageant dans la compétition pacifique, doivent consacrer les progrès scientifiques au profit du genre humain.

EL HAKIM.

Retraite complémentaire dans le Bâtiment

DEPUIS le 1er janvier 1960, un système de retraite complémentaire existe dans l'industrie du bâtiment. Cette retraite s'ajoute à celle de la Sécurité Sociale. Il faut, pour en bénéficier, être âgé d'au moins 65 ans ou, entre 60 et 65 ans, être reconnu inapte au travail. Si, sans être inapte, un ouvrier veut prendre sa retraite avant 65 ans, il recevra à 60 ans 75 % de la retraite, à 61 ans 80 %, à 62 ans 86 %, à 63 ans 90 % et à 64 ans 95 %.

Pour les travailleurs qui arrivent maintenant à l'âge de la retraite, on procède à une « validation des services passés ». C'est-à-dire que, sans avoir versé de cotisations avant le 1er janvier 1960, les ouvriers justifiant d'au moins cinq années de travail dans le bâtiment entre le 1er janvier 1960 et le 31 décembre 1959 ont droit à la retraite.

Quand un retraité meurt, sa veuve a droit à 60 % de la retraite, si elle a elle-même 50 ans, ou si elle est invalide, ou si elle a deux enfants mineurs à charge

La cotisation est de 1,5 % pour l'ouvrier et de 2 % pour le patron, soit au total 3,5 % du salaire. La retraite est calculée par « points », et réévaluée tous les ans en fonction du coût de la vie.

Quelques exemples actuels : un ouvrier ayant cotisé dix ans et gagnant en dernier lieu 450.000 francs par an, aura une retraite annuelle de 23.854 fr. (238,54 NF). S'il gagnait 700.000 francs par an, il aura 37.210 francs de retraite (372,10 NF).

Sur 40 ans de cotisation et 450.000 francs de dernier salaire annuel, il a 95.578 francs (955,78 NF) de retraite. Avec 700.000 fr. de salaire il aura 148.838 francs de retraite (1.488,38 NF).

Pas de retraite complémentaire en Algérie

La convention nationale instituant la retraite complémentaire s'applique uniquement au territoire français métropolitain. C'est-à-dire que les ouvriers du bâtiment travaillant en Algérie, quelle que soit leur origine, ne cotisent pas et n'ont pas de retraite complémentaire.

En France, il n'existe aucune distinction entre ouvriers français, italiens, espagnols, portugais, algériens, marocains, tunisiens ou autres. Tous cotisent, tous ont droit à la retraite. Si, à 65 ans, un ouvrier algérien retourne dans son village après avoir travaillé 20 ans en France dans le bâtiment, il touchera la retraite complémentaire correspondant à ses 20 années de versement.

Il importe que nos camarades soient exactement informés de leurs droits. Ils pourront s'adresser, pour le département de la Seine, 7, rue Kepler, Paris (16e).

Pour la Seine-et-Oise, Seine-et-

(Suite en page 3.)

U.S.T.A. (Vie et Combat)

HAUBOURDIN (Nord)

Affaires prud'homales : Le 28 octobre 1959, à 15 h. 40, le jeune ouvrier J. Claude Blommaers, rue V.-Levengeur, à Lille, a été renvoyé de son travail, « employeur Etablissements Surois, anciennement Pesez, à Loos » et sans préavis. Une démarche a été faite à l'Inspection du Travail, laquelle est intervenue auprès de l'employeur, qui a refusé d'accéder au préavis, estimant que Blommaers avait commis une faute grave du fait d'avoir été malhonnête avec une femme pendant l'arrêt de travail survenu d'un coupure d'électricité.

De ce fait, un procès est intenté au Conseil des Prud'hommes d'Haubourdin-lez-Lille contre les Etablissements Surois de Loos. Il est prévu pour le 10 novembre 1959, à 19 heures, à Haubourdin.

Avant la date indiquée ci-dessus, nous avons appris par l'huissier de cette commune que le gement était reporté au 4 décembre 1959, sur la demande de l'avocat de l'établissement. Nous nous sommes présentés ledit jour comme prévu, avant 19 heures et à 19 h. 30, Me Doussot, qui représente l'employeur, avertit l'huissier Lepot par téléphone pour lui demander encore une fois de remettre l'affaire Blommaers/Surois au 18 du même mois. A cette date, le camarade Boutazir a assisté au déroulement du jugement qui a réclamé aux Etablissements Surois 200 NF d'indemnité de préavis devant la présence de son avocat. Après les débats de part et d'autre, le président du Conseil des Prud'hommes se rallie à la suggestion de Me Doussot, qui a demandé le témoignage des femmes de l'établissement Surois, afin de savoir si réellement le jeune Blommaers avait manqué de respect à l'une d'elles.

Le 24 décembre 1959, à 19 heures, deux femmes se sont présentées au Conseil Prud'homal pour exposer ce qu'elles ont vu et entendu ; tour à tour et séparément, le camarade Boutazir leur avait posé des questions sur ce qui s'était passé exactement. Il a été établi que les témoignapes ne concordaient pas. Aussi, les deux ouvrières avaient peur de perdre leur emploi. Mais nous supposons qu'il est invraisemblable pour un ouvrier de vouloir défendre les intérêts d'un patron sans se soucier de la perte d'emploi d'un autre ouvrier comme lui.

Bien entendu, le camarade Boutazir protesta et de ce fait récusa leur témoignage, étant donné qu'elles font partie du personnel Surois. Les membres du Conseil du Tribunal saisi de l'affaire l'ont renvoyé en délibéré.

Une semaine plus tard, une lettre adressée au bureau par M. Lepot, huissier à Haubourdin, nous annonce que les Etablissements Surois sont condamnés à payer 200 NF d'indemnité de préavis au jeune Blommaers.

JEUMONT

Assurance Invalidité : Le 22 janvier 1960 nous avons effectué une démarche auprès de la Caisse d'Invalidité, 9 et 11, boulevard Vauban, à Lille, en faveur du camarade Cheba Salem, de Jeumont, au sujet d'une pension qui lui a été allouée il y a environ deux ans à la suite d'une opération chirurgicale pendant qu'il était en Belgique.

Tout d'abord, la Caisse belge avait fait le nécessaire pour essayer de la payer et a même mené une enquête en France pour retrouver l'adresse de notre camarade ; puis ce dernier n'a plus donné de ses nouvelles à aucun organisme payeur, ce qui nous laisse supposer l'arrêt momentané de l'enquête jugée sans signe de vie de la part de l'allocataire.

De son côté, la Caisse de France a maintenant pris le dossier en mains ; après plusieurs recherches, elle a su que Cheba était en détention. A sa libération, nous avons demandé la révision de son dossier. En effet, malgré la suppression de la pension, « faute d'impossibilité de contrôle », l'adhérent a pu percevoir les arrérages, soit une somme de 152.450 francs, après notre intervention.

LILLE

Affaire Alouane/C.R.S. : Nous savons que ce camarade a été blessé avec trois autres à la caserne Négrier, à Lille, par les C.R.S., le 3 juin 1959. Après l'intervention du secrétaire régional, les services de l'Administration viennent de nous apprendre qu'ils acceptent les réserves pour le cas où l'état du camarade Alouane s'aggraverait ultérieurement. Le montant de son dédommagement sera révisé ; en attendant, l'intéressé accepte, de son côté, l'indemnité qui lui a été proposée.

Une centaine de milliers de francs lui sera attribuée prochainement par les Pouvoirs publics.

Sécurité Sociale : Le 20 octobre 1959, le camarade Azzoug Ahcène s'est vu attribuer un taux de 491 francs par jour par la Caisse de Sécurité Sociale pour son accident de travail. Après plusieurs interventions auprès de ladite Caisse et auprès de son employeur, les Etablissements Lebon et Fils, 2, rue Courmont, à Lille, nous avons constaté que la déclaration de l'accident avait été mal établie par le comptable de l'établissement. Pour réparer l'erreur, une seconde déclaration a été envoyée à la Caisse Primaire de Sécurité Sociale et le lendemain, l'adhérent a perçu le rappel de deux mois au taux de 971 francs.

Licenciement abusif : L'Etablissement Lebrun, 3, avenue Virnot, à Mons-en-Barœul-lez-Lille, a dernièrement licencié le camarade Sedik Mohamed, parce que l'adhérent est venu se plaindre au bureau sur le mode de paiement de son patron.

1° Sedik avait réclamé 56 heures qu'il n'avait pas trouvées sur sa fiche de paye ;

2° trois jours d'intempéries qui n'avaient pas été portés sur le bulletin de sa quinzaine ;

3° une diminution de salaire et pour combler le tout, l'employeur aurait dit à Sedik « qu'il pouvait aller voir le diable, jamais il ne reconnaitrait le syndicat algérien ». Une plainte a été déposée auprès du Greffe des Prud'hommes. L'affaire viendra devant le Conseil le 1er avril.

Affaire prud'homale : Le 11 décembre 1959 nous avons défendu le camarade Sallam Bounouar au Conseil des Prud'hommes de Lille pour un litige qui l'oppose à son employeur, les Etablissements Tudor, 108, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille, au sujet d'un licenciement jugé abusif. Nous notons que la direction Tudor est la seule ici à Lille qui, vraiment, ne respecte pas les travailleurs algériens lorsqu'ils sont en période de maladie ; tel est le cas de Sallam Bounouar. Après avoir été hospitalisé pendant trois mois au sujet « d'un plomb qui se trouve dans son estomac ». Nous signalons que cet adhérent à peine guéri a repris courageusement son travail et quelques jours après il s'était senti mal à l'aise à l'usine, ce qui l'a amené à avertir son chef pour qu'il l'autorise à rentrer chez lui.

Le jour même il a fait part de son état à son médecin traitant qui lui a prescrit une semaine de repos. Le lendemain, les Etablissements Tudor lui ont adressé une lettre recommandée pour lui signifier son licenciement alors que le chef de service lui-même qui s'est présenté au Conseil des Prud'hommes lui avait signé son billet de sortie de l'usine.

Au cours du jugement, les Etablissements Tudor ont été condamnés à payer la somme de 12.550 francs d'indemnité de préavis, dommages-intérêts compris.

Après intervention du bureau local de l'U.S.T.A. de Lille, cinq familles algériennes ont été logées dans les H.L.M.

Plusieurs dossiers sont en instance ou à l'étude en attendant la fin de la construction de plusieurs groupes d'habitation.

Travailleurs Algériens !

ORGANISEZ-VOUS AU SEIN DE L'U.S.T.A. POUR MIEUX DEFENDRE VOS DROITS

DOUAI

Les délégués de l'U.S.T.A. à la pointe du combat aux Engrais d'Auby

Le 19 mars 1960 a lieu la réunion des délégués du personnel. Notre camarade Soltani, secrétaire de la section U.S.T.A. et délégué du personnel a, avec une rare conviction, défendu les intérêts des ouvriers.

Dès l'ouverture de la séance, le président déclara : « Nous constatons que les travailleurs algériens subissent plus facilement des accidents techniques que leurs camarades français. »

Notre délégué protesta d'abord et déclara : « Nous avons déjà, à maintes reprises, attiré l'attention sur les inconvénients de travail des travailleurs algériens vu qu'ils sont voués au travail le plus malsain et le plus dur — et que la grande majorité d'entre eux sont illettrés en français.

Notre camarade a fait des propositions concrètes et demanda :

1° que les affichettes de sécurité soient écrites en arabe et en français ;

2° la désignation d'un responsable de la sécurité qui sache l'arabe afin de pouvoir expliquer les dangers aux travailleurs algériens.

Après avoir convaincu les membres du comité, il obtint gain de cause.

Suite à différentes démarches faites par notre camarade concernant le logement des travailleurs Nord-Africains, la direction vient de l'informer qu'il vient d'obtenir satisfaction et que 7 blocs de baraquement seront incessamment aménagés.

A l'occasion de cette même réunion, notre camarade proposa avec les autres délégués que la direction fournisse des vêtements de travail aux ouvriers occupés dans les travaux les plus malsains.

Cette proposition est restée à l'étude.

ROUBAIX

Le 10 février 1960, le camarade Taleb Belkacem a reçu une lettre de la direction des Etablissements Lefontre dans laquelle on lui signifiait que son licenciement a été demandé à l'Inspection du Travail de Roubaix.

Dès que le secrétaire de la section U.S.T.A. des Etablissements Lefontre fut informé par l'intéressé, il entreprit les démarches nécessaires avec le secrétariat de l'Union locale auprès de l'Inspection du Travail, ainsi qu'auprès du syndicat du patronat.

Nos camarades réclamèrent :

1° la réintégration de notre camarade au plus tôt ;

2° le paiement des journées perdues ;

3° le maintien dans le métier qu'il occupait ainsi que le taux de son salaire.

N'ayant pu se mettre d'accord sur les justes propositions de ses camarades, un rendez-vous fut fixé pour le 19 février, où toutes les parties intéressées furent présentes. Entre temps, au sein des établissements, les travailleurs manifestèrent leur solidarité au camarade licencié et le 19 février la direction fut obligée de donner satisfaction à notre camarade sur toutes les revendications énumérées ci-dessus. La direction s'est engagée pour qu'aucune sanction ne soit prise contre notre camarade Talem Belkacem.

(Le directeur des Etablissements, le syndicat du patronat, l'inspecteur du Travail et le représentant de l'U.S.T.A.)

BOULOGNE (Nord)

Affaire Chouit/Société Boulonnaise : L'adhérent a été mis en congé par ladite société sans aucun motif valable. L'Inspection du Travail, saisie de cette affaire, a appris que l'employeur vient de se déclarer en faillite. Pour obtenir les droits de l'intéressé, une lettre recommandée a été adressée au Greffe du Tribunal Civil de Boulogne à fin d'inscription sur la liste des créanciers. Des dommages-intérêts ont été demandés ainsi que l'indemnité de préavis et le solde de sa dernière paye.

REGION DU CENTRE

Marseille : En dépit de la répression qui s'abat sur nos camarades, les travailleurs algériens continuent à s'organiser au sein de l'U.S.T.A. 68 nouvelles adhésions ont été enregistrées pendant le mois de mars.

Une section du bâtiment est en voie de constitution.

Saint-Chamond : La répression bat son plein. Le commissaire de cette ville prend pour suspect tout Algérien trouvé porteur de la carte syndicale U.S.T.A. Il ne veut pas que les travailleurs algériens s'organisent pour défendre leurs intérêts. Malgré les seize arrestations que nous avons enregistrées, l'U.S.T.A. vivra. Du fond de leur prison, les camarades nous assurent de leur fidélité et qu'aucune répression ne les fera fléchir.

Lyon : Une permanence est ouverte dans cette ville tous les jours de 18 h. 30 à 19 h. 30. Le dimanche toute la journée.

Clermont-Ferrand : Après les résultats encourageants de reprise des cartes de l'année 1960, nous enregistrons l'adhésion de 45 nouveaux camarades.

A l'occasion de l'Aïd Es-Seghir, des distributions de colis aux Algériens dans les hôpitaux ont eu lieu.

L'Union locale de Clermont-Ferrand remercie les travailleurs algériens d'avoir répondu à son appel, ainsi elle a pu soulager un peu la peine de ceux qui sont loin de leur famille.

REGION EST ET ARDENNES

Sedan : Une section métallurgie vient d'être créée. 75 nouvelles cartes ont été placées. Une section du bâtiment est en voie de constitution.

Metz : Devant le nombre toujours croissant des adhésions et pour répondre à la demande de nombreux camarades, une permanence est assurée au bureau de l'Union locale les mardi et vendredi, de 10 heures à 12 heures et de 18 heures à 20 heures. Le dimanche toute la journée.

Piennes : Une section des Mines vient d'être créée. Une autre section du Bâtiment a vu le jour. La reprise des cartes 1960 a été totale. Nous relevons d'autre part 53 nouvelles adhésions.

Longwy : Deux nouvelles sections métallurgie ont été créées à Longwy. Ce sont celles des usines « Providence » et « Chiers ». 146 nouvelles cartes ont été placées.

Une section Bâtiment a été créée.

Le Bureau de l'Union locale a décidé, dans sa dernière réunion, de prévoir une journée d'études pour les secrétaires de sections du bassin de Longwy.

Hagondange : Notre section de l'U.C.P.M.I. a entrepris pendant le mois de mars une campagne de propagande et d'explication auprès des travailleurs algériens. Le résultat est encourageant. 28 nouvelles cartes ont été placées. C'est un bon exemple. Bravo camarades !

NORMANDIE

Evreux : Une section Bâtiment a été créee. 28 nouvelles cartes ont été placées. Malgré les difficultés que nos camarades rencontrent, ils pensent faire mieux dans les prochaines semaines.

Caen : Dans cette localité, l'U.S.T.A. est en progression constante. Une nouvelle section du Bâtiment est en voie de constitution. 257 cartes ont été placées pendant ce premier trimestre.

REGION PARISIENNE

Malgré les difficultés que nos camarades rencontrent et le handicap de la police, les travailleurs algériens continuent à s'organiser au sein de l'U.S.T.A.

Le 27 mars 1960 une réunion à laquelle participèrent tous les secrétaires de sections eut lieu afin d'établir les moyens pour mieux répondre au besoin des travailleurs algériens.

CAS SPÉCIAUX DE L'ASSURANCE MALADIE

EN CE QUI CONCERNE LES DETENUS :

L'assuré social incarcéré ne peut prétendre aux prestations en nature de l'assurance maladie, car il est pris en charge par le service de santé pénitentiaire.

Selon une circulaire n° 113 S.S. du 24 décembre 1958 s'appuyant sur un arrêt de la Cour de cassation (Chambre Civile du 11-12-1957), l'assuré incarcéré ne saurait non plus prétendre aux indemnités journalières, car la cessation du travail a pour cause essentielle l'incarcération et non la maladie.

La Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale (F.N.O.S.S.) indique toutefois — « Guide de la Sécurité Sociale », 1re partie — que le service des indemnités journalières peut être maintenu si elles étaient déjà versées au moment de l'incarcération.

Les ayants droit des assurés incarcérés peuvent prétendre aux prestations en nature de l'assurance maladie :

dans les trois mois suivant la date d'incarcération ou la date à laquelle les prestations en espèces ont été supprimées s'il s'agit d'un assuré ayant fait, dans ce délai, l'objet d'une mesure de relaxe ou de non-lieu ;

dans le mois suivant l'incarcération, s'il s'agit d'un condamné.

Lettre ouverte à l'adresse DU 6e CONGRÈS DE LA C.I.S.L. A BRUXELLES

Camarade Président,
Camarades Congressistes,

La Fédération de France de l'Union des Syndicats des Travailleurs Algériens (U. S. T. A.) a adressé un télégramme au Président du Congrès sous le numéro 515.468, de Paris, le 5-12-1959. On avait pensé qu'un minimum d'objectivité aurait incité le président du Congrès à en faire part aux congressistes. Après quatre jours d'attente, nous avons estimé de notre devoir de porter ce télégramme à la connaissance du Congrès et de l'opinion mondiale par cette lettre ouverte.

Le télégramme est libellé comme suit : « La Fédération de France de l'U. S. T. A., cruellement éprouvée par les assassinats répétés contre les dirigeants ouvriers animés par l'esprit internationaliste et démocratique, s'étonne du silence de la C. I. S. L. sur les crimes commis par l'U. G. T. A. affiliée à votre organisation. L'U. S. T. A. demande la condamnation de ces crimes qui frappent la classe ouvrière algérienne, au nom de l'idéal démocratique et commun à la C. I. S. L. et l'U. S. T. A. qui luttent toutes deux pour l'émancipation, la liberté et le bien-être des travailleurs. Formulons des vœux fraternels pour le succès du Congrès. »

Le secrétaire général,
A. BENSID.

Pourquoi ce télégramme n'a-t-il pas été lu ? Faut-il en conclure que la C. I. S. L. ne voit aucune objection à ce qu'un de ses membres (U. G. T. A. - F. L. N.) continue l'assassinat systématique de syndicalistes algériens libres dans l'espoir (d'ailleurs vain) de monopoliser à son profit la classe ouvrière algérienne ? Si la C. I. S. L. n'est pas solidaire des assassins, elle doit le proclamer hautement sous peine de faillir à la solidarité nécessaire de la classe ouvrière.

Il n'est un secret pour personne qu'au lendemain de son premier congrès en 1957, toute la direction de la Fédération de France de l'U. S. T. A. fut lâchement assassinée dans les rues de Paris par les tueurs U. G. T. A. - F. L. N. Depuis lors, les assassinats perpétrés contre les dirigeants du syndicalisme libre algérien n'ont cessé de s'accroître. Dans chaque cas, la direction de la C. I. S. L. a été avisée. Mais malheureusement et à notre grand regret à aucun moment, elle n'a estimé opportun de dénoncer ces crimes et de condamner les assassins.

Les attentats les plus récents ont été dirigés contre Mohammed Nadji, secrétaire de la région parisienne, assassiné à Paris par les tueurs du F. L. N. le 6 juin 1959, l'autre contre Mohammed Bakhti, membre de la commission exécutive de notre syndicat, lequel a été tué la semaine dernière dans des conditions atroces au Raincy, dans la banlieue parisienne, de retour du 2e Congrès de l'U. S. T. A. qui s'est tenu à Lille les 27, 28 et 29 décembre 1959. En ce qui concerne ce dernier assassinat, sa cruauté a dépassé en horreur tous les autres crimes. Les tueurs du F. L. N., après avoir bâillonné et attaché Mme Bakhti, enceinte, et ses enfants, attendirent six heures durant l'arrivée de leur victime, pour vider, devant sa famille réunie, 3 chargeurs de mitraillette sur son crâne.

Nous avons tenu précisément à relater ce drame et le porter devant la conscience des congressistes.

Les dirigeants du syndicalisme libre algérien se posent donc légitimement la question : Oui ou non la C. I. S. L. approuve-t-elle le recours au meurtre qu'utilise aussi largement l'U. G. T. A. - F. L. N. en vue d'empêcher les travailleurs algériens de s'organiser pour la défense de leur droit et l'amélioration de leurs conditions de vie ?

D'autre part, nous sommes étonnés du silence de la C. I. S. L. concernant la situation dramatique réservée aux dirigeants de notre syndicat qui continuent à croupir dans les prisons et les camps de concentration. Jusqu'à présent, aucune démarche ni aucune protestation n'ont émané de la C. I. S. L. en leur faveur. Pourquoi ce silence et pourquoi cette discrimination ? Y a-t-il donc deux catégories de syndicalistes : ceux dont la vie et la liberté méritent d'être défendues et ceux que l'on abandonne de bon gré aux colonialistes ?

La Fédération de France de l'U. S. T. A. groupant 97.600 membres — chiffre dûment contrôlable — continuera à œuvrer pour le bien-être de la classe ouvrière algérienne en restant fermement attachée aux principes du syndicalisme libre. Le récent congrès qu'elle vient de tenir à Lille avec la participation de 350 délégués, prouve une fois de plus son désir de marcher de l'avant, malgré la répression de la police française et les lâches assassinats du F. L. N.

Fidèle à l'idéal de démocratie, de justice et de liberté du Mouvement ouvrier libre, l'U. S. T. A. continuera à s'opposer farouchement aux manœuvres des apprentis dictateurs et aux agents de l'impérialisme et du totalitarisme.

En conséquence, l'U. S. T. A. demande aux congressistes de prendre leurs responsabilités et de condamner formellement les assassinats dirigés contre les syndicalistes algériens libres.

Aux yeux du monde, la responsabilité morale de la C. I. S. L. est évidente. En pareille matière le silence équivaudrait à une approbation. Par contre, en condamnant les meurtres et en dénonçant les meurtriers, la C. I. S. L. apportera un appui décisif à la cause de la classe ouvrière algérienne et de la paix.

Pour la Fédération de France
de l'U. S. T. A.
M. HACHEMI.
Paris, le 9 décembre 1959.

OU EN EST LE PLAN DE CONSTANTINE ?

(Suite de la première page)

voirs publics citent complaisamment les grands travaux entrepris par les militaires. L'armée est, en effet, la seule à poursuivre des travaux publics sur une échelle importante. Les derniers chiffres ont été donnés à propos de l'opération « Pierres précieuses » qui a commencé en novembre : 85 kilomètres de routes nouvelles ont été construits dans le Nord Constantinois et 309 kilomètres ont été remis en état, ce qui a permis, dit le porte-parole du général Challe, de donner du travail à 59.000 hommes qui ont reçu 42 millions d'anciens francs en salaire. Cela veut dire que chacun a reçu 712 francs. Ou bien ils sont très mal payés ou bien ils n'ont pas été employés longtemps.

UN POUR CENT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les plans prévoient un volume total déjà fort ambitieux. Environ trois cents milliards sont prévus pour 1960, soit un milliard d'anciens francs par jour ouvrable. Mais sur ce chiffre, seulement un pour cent est prévu pour la formation professionnelle. Il s'agit de trois milliards deux cents millions. Dire que ce chiffre est le double de celui de 1959, c'est avouer le peu de cas qui est fait de la préparation d'une élite de travailleurs susceptibles de trouver de l'emploi en métropole ou dans une Algérie modernisée.

Nous n'avons cité que quelques points. Il y a beaucoup d'autres insuffisances dans ce plan qui ne fait pas une place convenable à ce fléau numéro un que sont en Algérie le chômage et la misère. Le regroupement de population (80.000 pour la seule opération « Pierres précieuses »), sans ressources, parfois obligées de se nourrir d'herbes, tant est grand leur dénuement, ne saurait passer pour des œuvres sociales. L'incertitude du lendemain que viennent renforcer les dernières déclarations du général de Gaulle à l'armée ne fait qu'aggraver une situation déjà tragique.

A. BENSID.

Qui a désigné Abdallah Filali aux tueurs du F.L.N. ?

Le 6 octobre 1957, la classe ouvrière internationale et en particulier la classe ouvrière algérienne perdaient une grande figure, un grand militant estimé par tous ceux qui l'ont approché, connu ou travaillé avec lui. Abdallah Filali assuma't la grande tâche de secrétaire général adjoint de la Fédération de France de l'U.S.T.A. Toute sa vie, il avait lutté pour la liberté, pour le droit et contre l'injustice.

La destinée a fait qu'il soit abattu de plusieurs balles dans le dos par un coreligionnaire. Cette mort est survenue dans des conditions tellement mystérieuses que le trouble et la consternation ont ébranlé profondément la conscience des travailleurs algériens, des démocrates et de la classe ouvrière française. On sait qu'Abdallah Filali a été désigné aux tueurs F.L.N. par une Européenne qui a disparu juste après l'attentat et qu'une demi-heure avant que cet abominable forfait ne soit accompli, elle avait abordé un camarade qui sortait du siège de l'U.S.T.A. On sait aussi que Francis Jeanson, à la suite de l'indignation manifestée par la classe ouvrière et les démocrates français contre ce crime odieux avait fait un article où il accusait le regretté Abdallah Filali de toutes les ignominies et poussant l'arrogance jusqu'à le traiter d'agent de police. Il justifiait l'assassinat de Abdallah Filali en défendant avec acharnement les thèses du F.L.N. qui consistaient à confondre délibérément la cause algérienne avec ce dernier. Or, Claude Bourdet, dans « France-Observateur », n° 513, du 3 mars 1960, parlant de l'arrestation du réseau de Francis Jeanson, nous fait un aveu de taille en disant que « ces affaires étaient connues et suivies par la police et la justice depuis des mois et des années ».

Voilà qui est bien clair ; le réseau de Jeanson travaillait sous l'œil bienveillant de la police. Quelle a été l'activité de ce réseau ? Tout d'abord déverser une littérature partisane et haineuse dans laquelle il opposait les Algériens les uns aux autres, salir la mémoire de ceux qui ont donné à l'Algérie le meilleur d'eux-mêmes. Lorsque le responsable de la Fédération de France du F.L.N., Haddad Hamada, fut arrêté, n'a-t-il pas déclaré que Jeanson était plus F.L.N. que lui ? Quelles sont les raisons qui ont poussé Jeanson à être plus Algérien que les nationalistes algériens eux-mêmes ? Il est bien établi que lui et son équipe s'intéressaient avec acharnement au F.L.N. dans la mesure où ce dernier les comblait outre mesure de tout ce qu'il imposait arbitrairement à nos braves ouvriers. En opposant les Algériens les uns aux autres, ils espèrent prolonger la guerre d'Algérie et par là même se cramponnaient avec désespoir à cette proie qui leur procurait des avantages considérables.

Mais hélas ! Francis Jeanson ne se limitait pas uniquement à pêcher en eau trouble, à accentuer la division des Algériens et à participer effectivement à dépouiller nos honnêtes travailleurs de leurs menues économies. Dans sa fuite, Francis Jeanson peut-il être fier et se glorifier du sang des véritables révolutionnaires qu'il a encouragé à faire couler sur les pavés de Paris ? La participation d'une Européenne à l'assassinat de Abdallah Filali ne fait aucun doute que ce crime a été longuement prémédité et une fois perpétré, ses promoteurs non seulement l'approuvaient publiquement, mais ont essayé vainement de le justifier par des termes qui n'ont d'égal que leur malhonnêteté intellectuelle, leur mauvaise foi et leur lâcheté.

Quant aux travailleurs algériens, ils sauront faire la différence entre les démocrates français qui soutiennent leur action pour la liberté de notre peuple et ces prétendus révolutionnaires de la onzième heure qui font consciemment le jeu du colonialisme français et par là même souillent la tradition du peuple français qui demeure attaché à la défense de la liberté, de la justice et de l'internationalisme prolétarien.

La « Voix ».

LA POSITION DE L'U.S.T.A.

(Suite de la première page.)

En conséquence, aucun accord n'a été signé et les patrons ont appliqué unilatéralement une augmentation de 5 % qui ne signifie rien puisqu'elle n'entraîne aucune augmentation des salaires réels.

UNE BATAILLE SE PREPARE

La rupture des pourparlers dans la région parisienne a entraîné le blocage des discussions dans toutes les autres régions. Mais tôt ou tard il faudra bien que ces discussions reprennent.

Quelle devra être l'attitude des ouvriers algériens ?

La presque totalité d'entre nous se trouvent, hélas ! dans les plus basses catégories professionnelles c'est-à-dire manœuvres (M.1 ou M2) ou ouvriers spécialisés (O.S. 1 ou O.S.2).

Cela indique quelles doivent être nos revendications. Nous sommes avant tout intéressés par des augmentations du taux de ces catégories. Or les patrons accordent plus facilement une augmentation aux P.3 (peu nombreux) qu'aux O.S. qui représentent souvent la moitié ou plus des effectifs.

Dans les revendications présentées par Force Ouvrière, le taux des O.S. était le plus élevé. C'est pourquoi nous pensons que nos camarades doivent appuyer dans leurs entreprises, de préférence, les revendications présentées par les camarades F.O. en y ajoutant leurs revendications particulières.

A. MOSTEFA.

Retraite complémentaire dans le Bâtiment

(Suite de la première page.)

Marne et Loiret : à Paris, 74, boulevard de Reuilly (12e).

Pour l'Ariège, la Charente, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, les Landes, le Lot, le Lot-et-Garonne, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Vienne : à Bordeaux, 219, rue de Turenne.

Pour le Nord et le Pas-de-Calais : à Lille, 111, rue Royale.

Pour l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, le Cher, le Doubs, la Drôme, l'Isère, le Jura, la Loire, la Haute-Loire, la Lozère, la Nièvre, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Savoie, la Haute-Saône, la Haute-Savoie et l'Yonne : à Lyon, 22, rue Royale.

Pour les Alpes-Maritimes, l'Aude, l'Aveyron, les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône, la Corse, les Hautes-Alpes, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, le Var et le Vaucluse : à Marseille, 9, rue Gyptis.

Pour l'Aisne, les Ardennes, l'Aube, la Côte-d'Or, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, le territoire de Belfort et les Vosges : à Nancy, 14, rue des Sœurs-Macaron.

Pour la Charente-Maritime, les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, l'Indre-et-Loire, la Loire-Atlantique, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Mayenne, le Morbihan, la Sarthe, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Vienne : à Nantes, 75-77, rue de la Bastille.

Pour le Calvados, l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Manche, l'Oise, l'Orne, la Seine-Maritime et la Somme : à Rouen, 3, rue Adolphe-Chernel.

KABOUCHE.

A l'occasion de la fête de l'Aïd Es-Seghir, l'U.S.T.A. présente ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité au peuple algérien et à tous nos frères émigrés en France.

Cette fête qui couronne un mois de sacrifices et de dévotion doit continuer à animer notre lutte, que ce soit sur le plan revendicatif ou sur le plan national, d'esprit de ténacité et d'abnégation, afin que nos efforts soient couronnés de succès pour la dignité, la liberté et le bien-être.

CAMARADE

RECLAME SANS DELAI TA CARTE 1960

Nouvelles du mouvement syndical international

MAROC :

Les syndicats autonomes se constituent en centrale

On sait qu'à la suite de la scission du Parti de l'Istiqlal, et de l'appui donné par l'UMT à l'Union nationale des forces populaires de M. Ben Barka, les syndicalistes favorables à la tendance de Allal El Fassi avaient constitué des unions locales autonomes, dissidentes de l'UMT. Ces organisations sont maintenant fédérées dans l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM), dont le congrès constitutif s'est tenu le 20 mars à Casablanca. Un millier de délégués étaient présents au Congrès. Le secrétaire de la nouvelle centrale est Mohamed Hachim Amine, membre du Conseil national du Parti de l'Istiqlal. L'UGTM cherchera sans doute à s'affilier à la CISL. Nous suivons avec un grand intérêt l'attitude que la CISL adoptera vis-à-vis de cette demande d'adhésion.

AFRIQUE :

La Conférence Syndicale Panafricaine

A l'issue de travaux préparatoires qui viennent de se dérouler à Casablanca, il a été décidé que la Conférence syndicale panafricaine se tiendra dans cette ville du 8 au 13 mai prochain.

L'organisation de cette conférence avait été décidée lors de la Conférence des Peuples d'Afrique tenue à Accra du 4 au 10 novembre 1959, à la suite de la proposition d'Abdoullaye Diallo, secrétaire de la Conférence, ancien dirigeant de la CGT au Soudan et ancien vice-président de la FSM. Un comité préparatoire de 19 membres avait été désigné, comprenant des délégués du Ghana, de la Guinée, du Maroc, de la R.A.U., de la Nigéria, de la Tunisie et de l'Uganda. Les organisateurs de la prochaine conférence s'attendent à la participation de délégations en provenance d'autres territoires d'Afrique, notamment du Kenya, du Mali, de la Rhodésie, du Togo et de l'Union Sud-Africaine.

Parmi les tendances représentées, les syndicalistes du Kenya restent les plus favorables à la CISL. La CISL avait organisé, de son côté, une conférence régionale africaine à Lagos (Nigéria), du 9 au 15 novembre 1959. A son dernier Congrès, il a été décidé de constituer une Organisation Régionale Africaine, dont le secrétariat a été confié à Tom Mboya, secrétaire général de la Fédération du Travail du Kenya. A la prochaine conférence, les sympathisants de la FSM, représentés surtout à l'UGTAN, chercheront par contre à obtenir la constitution d'une organisation syndicale panafricaine indépendante.

ESPAGNE :

Constitution d'une Alliance Syndicale

Depuis longtemps des pourparlers étaient en cours entre les trois centrales syndicales libres d'Espagne, l'Union Générale des Travailleurs (tendance socialiste), la Confédération Nationale du Travail (tendance syndicaliste révolutionnaire) et la Solidarité des Travailleurs Basques (tendance catholique) en vue de coordonner leur lutte contre la dictature de Franco et pour la libération de la classe ouvrière d'Espagne. Ces pourparlers viennent d'aboutir. Le 25 février, des représentants des trois centrales se sont réunis à Toulouse pour constituer l'Alliance Syndicale Espagnole, un cartel des trois organisations qui sera dirigé par un Comité de coordination syndicale. Un projet de programme minimum est en préparation et sera publié ultérieurement. L'unité retrouvée ne manquera pas de renforcer la position du syndicalisme libre en Espagne, aussi bien contre le régime que contre les communistes, qui s'efforcent de noyauter les syndicats gouvernementaux.

AMERIQUE LATINE :

Deux Congrès syndicaux

A la fin de l'année dernière, deux congrès syndicaux importants se sont déroulés en Amérique latine : le troisième Congrès de la Confédération des Travailleurs du Vénézuéla (CTV) et le 10e Congrès de la Confédération des Travailleurs de Cuba (CTC). Les deux Congrès étaient les premiers après la chute de deux longues dictatures, et marquaient la reconstitution du mouvement ouvrier libre de ces pays.

La nouvelle centrale unifiée du Venezuela représente près de 1,1 million de travailleurs. La tendance majoritaire est celle du parti d'Action Démocratique, qui est un parti socialiste soutenu surtout par les travailleurs du pétrole et par les organisations de paysans de l'intérieur. Les communistes staliniens (« rouges »), les communistes indépendants (« noirs ») et les chrétiens sociaux constituent des tendances minoritaires. Malgré les invitations pressantes de l'ORIT (organisation régionale de la CISL pour l'Amérique) le Congrès a refusé de s'affilier à une Internationale syndicale.

Contrairement à la CTV, qui a dû se reconstituer de toutes pièces à partir d'organisations clandestines ou exilées, la CTC n'a jamais cessé d'exister en tant qu'organisation. Sa direction appuyait la dictature de Batista, avec la complicité des communistes, et son appareil immobilisait la classe ouvrière pendant toute la durée de la guerre civile. A la victoire du « Mouvement du 26 juillet » de Fidel Castro, toute la direction de la CTC s'enfuit avec les dirigeants de la dictature, et la centrale, dont la structure était restée intacte, était reprise entièrement par les partisans de Fidel Castro. Les communistes essayèrent également d'occuper quelques locaux, mais en furent expulsés rapidement par les hommes du « M 26 ».

Le Congrès de la CTC, où 3.000 délégués représentaient 1,5 million de travailleurs groupés dans 33 fédérations, confirmait la victoire des partisans du « M 26 ». Aux élections du secrétaire général, 87 pour cent des délégués votèrent pour le candidat du « M 26 », alors que 7 pour cent seulement votèrent pour le candidat communiste. Les communistes proposèrent ensuite que le Comité Exécutif soit élu à la proportionnelle. Le Congrès rejeta cette demande, et se donna un CE homogène composé de partisans du « M 26 », malgré l'intervention personnelle de Fidel Castro, qui aurait voulu ménager les communistes pour des raisons de politique générale. En même temps le Congrès décida de se retirer de l'ORIT-CISL (dont l'ancienne CTC corrompue avait été une pièce maitresse) et acclama une proposition de constituer une « Confédération Révolutionnaire du Travail d'Amérique latine ».

ETATS-UNIS :

Les Noirs créent leur propre organisation dans le Mouvement Syndical

Le 28 mai prochain se tiendra à Detroit la réunion constitutive du « Negro American Labor Council » (NALC) — Conseil des Travailleurs Noirs américains. Il y a actuellement 16,8 millions de travailleurs syndiqués aux Etats-Unis, dont 13,5 millions font partie de la principale centrale nationale, l'AFL-CIO. Sur ce dernier chiffre, 1,5 million sont des travailleurs Noirs. Les syndiqués Noirs estiment que la direction de l'AFL-CIO néglige leurs revendications et leurs problèmes particuliers. En effet, certains syndicats, notamment les syndicats de métier qui contrôlent le travail le plus qualifié et le mieux payé, n'admettent pas encore de Noirs. Les travailleurs Noirs sont donc réduits aux travaux les plus durs et aux salaires les plus bas ; de plus, ils sont les premiers à être éliminés par l'automation, et ne peuvent se reclasser, ne disposant pas d'une formation professionnelle suffisante. D'autre part, une toute petite minorité de Noirs a réussi à accéder aux postes de direction des syndicats mêmes qui admettent les travailleurs Noirs dans leurs rangs.

Le but principal du NALC est d'obtenir des droits égaux pour les travailleurs Noirs dans le mouvement syndical lui-même. L'initiative du mouvement a été prise par A. Philip Randolph, président du Syndicat du personnel des wagons-lits (exclusivement Noir), âgé de 70 ans. Vieux militant socialiste et vétéran des luttes ouvrières aux Etats-Unis, A. Philip Randolph avait défendu les revendications des syndiqués Noirs à la tribune du dernier congrès de l'AFL-CIO, provoquant ainsi le courroux du président de la centrale, George Meany. Pendant la dernière guerre, il avait pris l'initiative d'une « marche sur Washington » pour faire aboutir les revendications d'égalité des travailleurs Noirs.

ETATS-UNIS :

Victoire des ouvriers de la sidérurgie

Après 116 jours de grève, les travailleurs américains de la sidérurgie de l'acier ont signé un nouveau contrat collectif qui consacre leur victoire sur le patronat.

Malgré sa longue durée, la grève était caractérisée par le moral élevé et la cohésion parfaite des travailleurs, sans lesquels la direction du syndicat n'aurait sans doute pas résisté à la pression combinée du patronat et du gouvernement, qui ordonna une injonction de reprise de travail pour 80 jours. Les syndicats de la sidérurgie de nombreux pays contribuèrent au succès de la grève en lui donnant leur appui pratique, par l'intermédiaire de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux.

Les travailleurs obtiennent des gains importants dans le domaine des assurances sociales et des salaires. Ce qui est plus important, le droit du syndicat de réglementer les conditions de travail dans l'entreprise a été sauvegardé. C'est, en effet, sur ce dernier point que portait l'attaque des patrons. Après avoir suivi pendant de longues années une politique de conciliation, le patronat de la sidérurgie américaine avait décidé de briser le syndicat en lui enlevant ses moyens d'action à l'intérieur de l'entreprise. Toutes ces exigences des patrons ont maintenant été abandonnés.

On constate que, dans les pays hautement industrialisés, comme les Etats-Unis ou l'Angleterre, les travailleurs se battent de plus en plus sur des revendications qui mettent en cause le pouvoir du patronat, c'est-à-dire sur les conditions de travail et sur les droits des travailleurs dans les entreprises.

APRÈS L'ÉMEUTE FASCISTE D'ALGER POSSIBILITÉS D'UN CESSEZ-LE-FEU EN VUE DE L'AUTODÉTERMINATION

(De notre correspondant d'Alger.)

Le 24 janvier 1960, la manifestation de la population européenne d'Alger organisée par les groupements fascistes ultra-colonialistes pour protester contre l'autodétermination du peuple algérien admise par le général de Gaulle avait dégénéré en émeute sanglante. Des coups de feu furent échangés entre les partisans d'Ortiz-Lagaillarde et les forces de gendarmerie ; il y eut des morts et des blessés de part et d'autre.

Aussitôt après la fusillade du boulevard Laferrière, des bandes, ayant à leur tête Lagaillarde, Ortiz, Susini, s'emparèrent sans difficulté des Facultés et du siège de la Compagnie Algérienne. Aux alentours, des barricades s'érigèrent. Toutes ces actions insurrectionnelles s'effectuèrent sans que les forces de l'ordre intervinssent. L'action de celles-ci s'était arrêtée aussitôt après l'échange des coups de feu. Elles se retirèrent, et à partir de ce moment, les bandes fascistes devinrent maitresses de la situation. Le feu vert leur était donné par les autorités civiles et militaires d'Alger. La grève générale fut décrétée et des ultimatums furent adressés au gouvernement français et au général de Gaulle. Les fascistes exigeaient la renonciation de l'autodétermination et la proclamation officielle de l'intégration de l'Algérie à la France.

Pendant une semaine, les émeutiers d'Ortiz et de Lagaillarde ont régné en maitres à Alger. Toutes les mairies du Grand Alger ont été prises d'assaut par les unités territoriales. Ainsi, les autorités locales dont la complicité était éclatante ont laissé faire soi-disant pour éviter des effusions de sang. Elles n'auraient pas hésité à employer les moyens forts si derrière les barricades et dans les camps retranchés, c'étaient des Algériens musulmans et si c'étaient des insurgés musulmans qui avaient élevé des barricades dans les rues de la Casbah. Celles-ci auraient été bombardées et rasées. Cette mansuétude à l'égard des rebelles colonialistes a été remarquée et l'envoyé spécial de « La Croix » l'avait bien soulignée.

Sans cette complaisance voulue des responsables des « forces de l'ordre », le putsch du 24 janvier aurait été liquidé le soir même. Mais comme il existait des complicités entre les autorités locales et les dirigeants ultra-fascistes, et comme ces autorités devaient compter sur une action simultanée en France, elles ont tout fait pour encourager les émeutiers à tenir bon. Elles leur permettaient d'être ravitaillées non seulement en nourriture et en équipement, mais en armes et en munitions.

Pourquoi cet armement ?

S'agissait-il pour les émeutiers de faire face aux « forces de l'ordre » dont la complicité leur était acquise ? Il n'était pas pour Lagaillarde et Ortiz d'engager un combat contre l'armée ou contre la police. Dans l'état-major de l'émeute, la révolution d'entrainer la population musulmane était l'un de ses objectifs Il lui fallait rééditer les mascarades de fraternisation du 13 mai 1958 afin de prouver au peuple de France et au monde que tous Algériens musulmans et non musulmans veulent « l'intégration ». Les « tentatives pacifiques » dont le défilé des Anciens Combattants sous la conduite d'Arnould n'ayant pas donné les résultats escomptés, il était question de « mobiliser la Casbah » par les moyens forts. Le député Kaouah et le fameux maire de la Casbah, Hattab Pacha, se sont déployés pendant ces jours sombres à faire planer sur les 50.000 habitants de la Casbah des menaces terrifiantes. Des émissaires soudoyés par le comité Ortiz-Lagaillarde se répandaient partout dans les cafés, dans les marchés, dans les magasins, dans les rues et incitaient la population musulmane à « éviter le pire » en allant vers les barricades.

Mais les Algérois musulmans de la Casbah, de Fontaine Fraîche, de Bab-El-Oued, de Belcourt, de la Cité Mahieddine, du Clos Salembier et de l'ensemble du Grand Alger n'avaient pas tenu à faire le jeu d'une telle propagande. Aller devant les barricades des émeutiers fascistes qu'ils savaient être l'expression vivante d'un colonialisme rétrograde refusant obstinément d'abandonner ses privilèges, c'était se condamner et se porter un coup dans la lutte qu'ils mènent. La population musulmane algérienne qui est à l'avant-garde n'a pas failli à son devoir. Avec dignité et fermeté, pendant ces jours dramatiques, elle a montré qu'elle n'entendait pas être un troupeau de marionnettes qu'on manœuvre selon les circonstances et pour des causes autres que les siennes. C'était une grande sagesse, qu'une fois de plus, elle a donnée à ses contempleurs.

Parallèlement à cette action de salubrité, il importe de se pencher sur le fond du problème : mettre fin à la guerre et permettre l'autodétermination du peuple algérien. Les difficultés qui existent pour y arriver peuvent être surmontées. Il suffit qu'il y ait de la bonne volonté, de l'imagination, de la compréhension et de l'audace. Par des contacts humains et par la confrontation des idées, il est certain qu'on aboutit plus facilement à des résultats positifs. Cela se constate dans tous les domaines de l'échange des opinions et des idées. Ainsi, une Table Ronde réunissant autour d'elle les représentants qualifiés du peuple algérien, pourra voir surgir une solution heureuse à tous les problèmes.

C'est ce que l'U.S.T.A. a toujours préconisé et que son IIe Congrès de Lille avait de nouveau posé dernièrement. En le faisant, l'U.S.T.A. ne fait que traduire le vœu de tous les travailleurs algériens et de l'ensemble du peuple algérien.

Le général de Gaulle a maintenant tous les pouvoirs voulus du peuple de France pour devoir orienter le problème algérien vers une phase constructive. Il n'y a plus rien qui s'y oppose. Les possibilités d'un cessez-le-feu en vue de l'application loyale, libérale, démocratique et honnête de l'autodétermination, sont plus grandes que jamais. Il n'appartient à personne de ne pas les saisir.

COMBAT et PRESSE DE FRANCE réunis
18, rue du Croissant
PARIS-2e

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.